

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE

AMS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire relative au projet de réaménagement sur le Hameau de Gournay-en-Caux.

Hameau de Gournay-en-Caux

Le préfet de la Seine-Maritime informe le public qu'une enquête publique conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire relatives au projet de réaménagement sur le Hameau de Gournay-en-Caux se déroulera à la Mairie annexe de Gournay-en-Caux - Place de l'Église - 76700 Gonfreville-l'Orcher du mardi 10 octobre 2023 (ouverture à 9h) au mercredi 25 octobre 2023 inclus (fermeture 16h30), soit pour une durée de 16 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à l'issue de l'enquête est le préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie annexe de Gournay-en-Caux.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime :
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquete-publique/DECLARATION-D-UTILITE-PUBLIQUE/Projet-de-reamenagement-sur-le-Hameau-de-Gournay-en-Caux>
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour l'enquête publique relative au projet de réaménagement sur le Hameau de Gournay-en-Caux», sur le territoire de la commune de Rouen » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la Mairie annexe de Gournay-en-Caux-Place de l'Église - 76700 Gonfreville-L'Orcher
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la Mairie annexe de Gournay-en-Caux.

Monsieur Jean-Marc VIRON, chargé d'affaires (retraité), est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques BROSSAIS, ingénieur conseil (retraité) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la Mairie annexe de Gournay-en-Caux aux jours et heures suivants:

- Mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h
- Samedi 14 octobre 2023 de 9 à 12h
- Mercredi 25 octobre 2023 de 13h30 à 16h30

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie de Gonfreville-L'Orcher en contactant Monsieur GALOPIN au 02.35.13.17.80.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.